

LE 2 OCTOBRE 2006

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 2 octobre 2006 à 20h00, à laquelle sont présents:

- M. Jean-Martin Cliche, conseiller
- M. Yvan Larouche, conseiller
- M. Serge Labonté, conseiller
- M. Serge Simard, conseiller
- M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : Mme Claudine Paré, conseillère

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche, désigné par le maire, présente le projet de règlement et les conséquences de son adoption :

Règlement No 1066 : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 pour :*

- *autoriser comme revêtement extérieur le parement de fibro-ciment dans la zone 32-H;*
- *modifier la distance entre 2 bâtiments dans le cas d'un projet intégré d'habitation.*

Suite aux explications données par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche relativement à ce projet de règlement, aucune question n'est posée de la part des personnes présentes à cette assemblée.

3220-021006 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Yvan Larouche et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

Aucune

RAPPORTS

- . C.C.U
- . Rapport des permis et certificats Août 2006

Rapport budgétaire août 2006

Rapport budgétaire septembre 2006

. Rapport du Maire - situation financière de la Ville de Beupré

Monsieur le Maire fait la lecture du rapport déposé sous la cote 02-1006-01 sur la situation financière de la Ville et donne un résumé des orientations pour l'an 2007.

Monsieur le Maire fait mention que la liste des contrats adjugés depuis le 3 octobre 2005, déposée sous la cote 02-1006-02 et comportant une dépense de plus de 25 000\$ est disponible à l'Hôtel de Ville de Beupré, à toute personne qui en fera la demande.

3221-021006 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2006**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 2006.

3222-021006 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 601336 à 601342	19 157,98 \$
. Numéros 601343 à 601410	114 454,97 \$

3223-021006 **ACQUISITION DU LOT 841 RUE DE L'ÉRABLIÈRE PHASE II** (cession de rue)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition du lot 841 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, le tout conditionnellement à l'approbation des travaux par la firme d'ingénieurs BPR.

3224-021006 **ACQUISITION DU LOT 847 RUE PROJETÉE LOT 16 PHASE I** (Cession de rue)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition du lot 847 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, le tout conditionnellement à l'approbation des travaux par la firme d'ingénieurs BPR.

3225-021006 **TARIFICATION DES LOYERS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

a) de transmettre dans les plus brefs délais des avis de renouvellement de baux aux locataires du Centre communautaire les informant des augmentations de loyers pour les années 2007, 2008 et 2009;

b) d'adopter la tarification suivante :

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
- Taux base communautaire :	1,40 \$	1,44 \$	1,48 \$
- Taux base régulière :	4,53 \$	4,64 \$	4,76 \$

- c) d'autoriser Monsieur Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement desdits baux.

3226-021006 **EMPLOYÉS COURS DE NATATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

Nancy Lessard	Personne ressource	20,00\$/heure
Julie Blouin	Monitrice en chef	13,35\$/heure
	Moniteur	12,35\$/heure
Laurence Paquet	Assistant-moniteur	11,35\$/heure
Marc-Olivier D. Vézina	Assistant-moniteur	11,35\$/heure
Marc-Olivier D. Vézina	Sauveteur	12,35\$/heure
	Assistant-sauveteur	11,35\$/heure
Caroline Dubord	Monitrice aquaforme	20,00\$/heure

3227-021006 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1064**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1064 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'aqueduc pour améliorer la capacité d'approvisionnement en eau et la mise aux normes de la qualité de l'eau potable par une usine de filtration, comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 14 500 000 \$, remboursable en vingt (20) ans .»

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1065

Reporté

3228-021006 **ENTENTE POUR L'ACHAT DE TERRAINS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour l'achat des terrains de la compagnie Abitibi Consolidated et Station Mont Ste-Anne dans le cadre du dossier de la mise aux normes de l'eau potable.

3229-021006 **LES AMIS DU DIMANCHE MATIN**

- . Utilisation de la grande salle du Centre Communautaire le 19 novembre

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre Communautaire à « Les Amis du dimanche matin » le 19 novembre 2006.

3230-021006 **PISTE CYCLABLE HAUT BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement

d'autoriser la Corporation des Sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré afin de réaliser une étude pour l'aménagement de la piste multifonctionnelle en bordure de la route 360 à Beaupré au montant de 4 000,00 \$.

3231-021006 **PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Considérant la résolution #3189-180906 adoptée le 18 septembre 2006 mandatant la firme « Marcon-DDM » afin de préparer la planification stratégique conditionnellement à ce que les coûts soient révisés;

Considérant la nouvelle proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de confirmer le mandat à la firme « Marcon DDM » au montant de 15 000,00 \$ plus les taxes et les dépenses inhérentes.

3232-021006 **MANDAT À ME RAYMOND MAINGUY**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater Me Raymond Mainguy de la firme « Pouliot L'Écuyer » afin de prendre toutes les procédures nécessaires en recouvrement des taxes dues relativement au matricule no : 7215-65-1575-0-018-0000.

8h25 : Monsieur le Maire demande à Monsieur Serge Simard de se retirer considérant qu'il est personnellement concerné par le prochain sujet.

3233-021006 **RADIATION DE SERVITUDE**

Considérant que la conduite pluviale, située sur les lots 27-14, 27-15, 27-16, 27-17, 27-18 et 27-19 n'est plus requise pour le drainage municipal et le drainage des terres en amont.

Considérant qu'au moins un des propriétaires concernés a refusé l'offre de la Ville de Beaupré proposée en mai 2005 concernant le drainage des eaux de surface des propriétés limitrophes à la conduite pluviale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement :

- a) que la Ville de Beaupré entreprenne prochainement des travaux afin de condamner ladite conduite pluviale et radier la servitude qui sera alors devenue caduque; et
- b) de mandater Me Alain Bourget notaire afin de préparer tous les documents nécessaires à la radiation de la servitude.

Monsieur le maire ayant demandé à M. Serge Simard de se retirer, il n'a donc pas participé aux délibérations et au vote de cette résolution.

8h30 Monsieur Simard est de retour.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1066)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement No 1066 « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 pour :*

- *autoriser comme revêtement extérieur le parement de fibro-ciment dans la zone 32-H;*
- *modifier la distance entre 2 bâtiments dans le cas d'un projet intégré d'habitation. »*

AVIS DE MOTION (Règlement No 1067)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement No 1067 « *Règlement pourvoyant à l'ouverture d'une rue portant le numéro de lot 841 »*

AVIS DE MOTION (Règlement No 1068)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement No 1068 « *Règlement pourvoyant à l'ouverture d'une rue portant le numéro de lot 847 »*

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant :

- . Chemin de la Rivière - terrain de la Ville

3234-021006 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20h40.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe